



2024 - 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,

A donné pouvoir : **Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**

Absent : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BP 2024

Monsieur Jérôme OLIVIER, Maire, présente l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au BP 2024 comme suit :

	RESULTAT CUMULÉ 2022	RESULTAT 2023	RESULTAT CUMULÉ 2023
FOCTIONNEMENT	98 939.71€	22 240.56€	47 266.19€
INVESTISSEMENT	-73 914.08€	110 449.03€	36 574.95€
	25 025.63€	132 729.59€	83 841,14€

Compte R001	36 574.95€
Compte R002	47 266.19€

La délibération 2024 -14 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
En vertu de la Loi du 02 Mars 1982

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 20/03/2024

